YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2001/76

OBJET.: Spectacle tout public et séances scolaires – "Ici demain déjà Rimbaud"
- Convention de prestations conclue avec le Théâtre de l'Impossible

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT les représentations du spectacle "Ici demain déjà Rimbaud", le Dimanche 25 mars 2001 pour tout public et le vendredi 23 et mardi 27 pour les scolaires, dont les prestations se dérouleront à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, à Yerres,

DECIDE

De signer une convention de prestations conclue avec le Théâtre de l'Impossible, domicilié 76, boulevard de Reuilly, 75012 PARIS, représenté par son Président, Stephen BENSIMON, pour un montant de 56.000 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 3, sous fonction 33, article 6042.

Fait à Yerres, le 13 mars 2001

MAIRIE D'YERRES 91330 (ESSONNE)

REÇU LE 21 MAR 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE